

# L'avenir incertain de la loi énergie-climat

L'exécutif éloigne de ses priorités la loi de programmation entérinant les objectifs énergétiques de la France

La toute première grande loi de programmation sur l'énergie et le climat (LPEC) sera-t-elle débattue à l'automne ? Alors que les groupes de travail lancés pour mettre sur pied la stratégie française sur le sujet ont présenté leurs conclusions à la ministre de la transition énergétique, Agnès Pannier-Runacher, mardi 12 septembre, l'avenir du texte législatif semble de plus en plus incertain.

Prévue par la loi énergie-climat de 2019, la LPEC doit graver dans le marbre les grands objectifs énergétiques de la France afin de répondre au défi pressant du dérèglement climatique, et être l'occasion d'un débat sur la façon de réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur la place des énergies renouvelables ou du nucléaire dans le système énergétique. Un complément indispensable à la planification écologique et une manière de mobiliser le monde politique et l'opinion sur des trajectoires communes.

Mais, perdu au milieu des arbitrages de la rentrée politique, le texte s'éloigne des priorités de l'exécutif. Déjà reportée en début d'année – elle aurait dû être adoptée avant le 1<sup>er</sup> juillet –, la LPEC pourrait finalement ne pas être discutée à l'automne : selon le ministère des relations avec le Parlement, il n'y a plus de place pour la programmer à cette échéance.

Plusieurs projets de loi (plein emploi, numérique) vont occuper les parlementaires. La majorité est aussi priée de se concentrer sur le texte immigration, qui devrait être examiné à partir de la mi-novembre au Sénat, puis début décembre à l'Assemblée nationale. Une échéance importante pour la survie du gouvernement Borne.

A cet agenda s'ajoutent les textes budgétaires. « Il n'y a plus de bande passante pour installer dans l'opinion un sujet aussi important », confirme une source au sein de l'exécutif. Les meilleures échéances possibles seraient maintenant une présentation en conseil des ministres juste avant les fêtes de fin d'année et une première lecture en 2024.

Face à Matignon et à l'Élysée, le ministère de la transition énergétique apparaît de plus en plus isolé sur ce dossier. « J'ai la commande d'un projet de loi », a réaffirmé, mardi, Agnès Pannier-Runacher, qui estime toujours possible d'insérer l'examen de la LPEC dans l'agenda parlementaire des prochains mois.

## Un enjeu colossal

Au-delà des contraintes de calendrier, ces hésitations tiennent aussi à la situation politique de la France. Au sein de différents cabinets et du groupe des députés Renaissance, plusieurs sources estiment qu'il serait très difficile de faire voter un texte aussi vaste. « Il a été pensé dans une situation de majorité absolue, et nous sommes en majorité relative », explique Pierre Cazeneuve, député (Renaissance) des Hauts-de-Seine. Le sujet est fondamental et on prendrait le risque d'avoir un populisme climatique de certaines oppositions. »

Avec un projet de loi de ce type, plusieurs forces d'opposition auraient de bonnes raisons de ne pas apporter leurs voix : certains partis de gauche sur le nucléaire, la droite sur les énergies renouvelables. Il y a un an, Agnès Pannier-Runacher avait résolu ce problème en scindant un premier texte en deux, avec un projet de loi sur les renouvelables suivi d'un autre, sur le nucléaire. Après le traumatisme de l'usage du 49.3 pour faire passer la réforme des retraites, Emmanuel Macron

avait souhaité présenter des réformes plus précises. « Moins de textes de loi, des textes plus courts, plus clairs, pour aussi changer les choses pour nos compatriotes de manière plus tangible », avait déclaré le président de la République lors d'une interview sur TF1 et France 2, le 22 mars.

Pour ne pas enterrer totalement la LPEC – première étape avant la révision de la stratégie nationale bas carbone, de la programmation pluriannuelle de l'énergie et du plan national d'adaptation au changement climatique –, l'exécutif réfléchit à l'amaigrir en se concentrant sur des aspects techniques, sans ouvrir de multiples débats sur la politique climatique. « On se dirige vers ça, car le gouvernement pense ne pas avoir de majorité. Mais ça n'a aucun sens de ne pas fixer les objectifs sur lesquels nous pouvons nous mettre d'accord ; un énième texte technique ne sert pas à grand-chose », estime le député (Les Républicains) de la Loire Antoine Vermorel-Marques.

Mardi, c'est pourtant bien tout le spectre de l'avenir énergétique de la France qui a été abordé lors de la présentation des résultats des travaux des sept groupes mis en place en mai. Copilotés par un parlementaire et par un élu local, ils étaient composés de membres de la société civile, d'acteurs des filières professionnelles et d'élus de différents bords – à l'exception de La France insoumise et du Rassemblement national, qui n'ont pas été conviés. Ces groupes ont travaillé sur les sujets de la sobriété, de l'efficacité, de la production d'électricité, de la production de chaleur et des autres énergies bas carbone, de l'innovation et de la transition énergétique dans les zones non interconnectées.

« Le grand mérite de ces travaux, c'est qu'ils permettent aux industriels et aux parlementaires de s'approprier les objectifs de la transition énergétique », estime Antoine Armand, député (Renaissance) de Haute-Savoie chargé de la synthèse des propositions. Si on arrive à faire comprendre l'ampleur de la révolution qui nous attend, on a une petite chance de ramener certains élus à la raison et de sortir des incantations et de la mauvaise foi. »

L'enjeu pour la France, au cours des prochaines années, est en effet colossal. Pour être à la hauteur de ses ambitions climatiques, elle va devoir à la fois diminuer de façon très importante sa consommation d'énergie (d'environ 30 % d'ici à 2030) et augmenter quasiment d'autant sa production bas carbone. « C'est un basculement inédit, insiste Antoine Armand. Il faut que l'on soit à la fois hypersobres et hyperproductifs. »

Or, les groupes qui ont planché sur le sujet ne s'en cachent pas, en l'état, les mesures déjà prises afin de faire baisser la consommation sont insuffisantes pour espérer atteindre les objectifs européens à la fin de la décennie. Pour tenter de mieux faire, leurs membres ont repéré des secteurs et des leviers d'actions prioritaires : électrifier davantage les flottes de véhicules professionnels, miser sur le retrofit (qui consiste à remplacer le moteur thermique

d'une voiture par un moteur électrique), déployer massivement des systèmes de pilotage de la consommation, contraindre certaines copropriétés à lancer un programme de rénovation d'ici à 2030...

Ils prônent également la mise en place d'un « passeport » unique pour chaque bâtiment, qui permettrait d'évaluer sa performance dès sa construction puis lors des rénovations, et pourrait remplacer, à terme, les différents diagnostics et audits.

## Objectifs revus à la hausse

Concernant la production d'électricité, les membres du groupe de travail sont parvenus à un consensus sur une révision légèrement à la hausse des objectifs de déploiement de l'éolien terrestre – de 33 à 35 gigawatts (GW) installés en 2030 et de 40 à 45 GW en 2035, quand la feuille de route

**Les meilleures échéances possibles seraient une présentation avant les fêtes de fin d'année et une première lecture en 2024**

actuelle prévoit 34 GW en 2028. « Alors que la France a du retard sur ses objectifs, ils maintiennent le rythme de 1,5 GW installé par an, ce qui est bien », salue Michel Gioria, le délégué général de France énergie éolienne.

Pour le solaire, le saut est beaucoup plus important : alors qu'Emmanuel Macron avait annoncé à Belfort, en février 2022, une cible de 100 GW installés

en 2050, le groupe de travail recommande de viser de 75 à 100 GW installés... dès 2035. De nouveaux objectifs qu'Agnès Pannier-Runacher juge « raisonnables ». Pour l'éolien en mer, si l'ambition est maintenue à 18 GW installés en 2035, un appel d'offres devrait être lancé dès 2025 pour ne pas prendre de retard sur la trajectoire.

Au-delà de l'électricité, la nécessité d'accélérer le déploiement de l'ensemble des énergies renouvelables est clairement réaffirmée – l'électricité ne représente qu'un quart de l'énergie consommée en France. Parmi la centaine de mesures détaillées, certaines visent ainsi à renforcer l'obligation de mener des études de mise en place des réseaux de chaleur ou de la géothermie, à pérenniser et abonder le fonds chaleur, géré par l'Agence de la transition écologique, ou encore à mieux

définir une stratégie de sortie crédible du gaz naturel.

Inscription dans la loi d'un objectif de diminution de l'empreinte carbone de la France (pour limiter les importations de produits très carbonés), investissements dans les capacités de raccordement et de distribution, « expérimentation commando » à l'échelle d'une région, qui se verrait octroyer autant de moyens financiers et humains que nécessaire pour mettre en œuvre rapidement la transition... Ces propositions n'ont pas vocation à être toutes retenues par le gouvernement, ni à figurer toutes dans un projet de loi. « La stratégie énergie-climat est constituée d'un ensemble d'éléments, beaucoup de choses doivent passer par le réglementaire », insiste Agnès Pannier-Runacher. ■

MATTHIEU GOAR  
ET PERRINE MOUTERDE



**LES JOURS TRAINCROYABLES**

**L'EUROPE  
À PRIX PROMO**

**ALLEMAGNE, ESPAGNE ET SUISSE**

**JUSQU'AU 17 SEPTEMBRE**

**DÈS 39€\***



**TGV Lyria**

in Kooperation / en coopération

RENDEZ-VOUS SUR LE SITE ET L'APPLICATION **snfcconnect** EN GARES, BOUTIQUES, AGENCES DE VOYAGES AGRÉÉES SNCF ET PAR TÉLÉPHONE.

\*Prix TTC par personne. Billets en vente du 11 au 17 septembre 2023 inclus. Voir conditions sur [snfc-voyageurs.com](http://snfc-voyageurs.com). Vente et informations dans les gares et boutiques SNCF, sur les bornes libre-service, par téléphone au 3635 (service gratuit + prix appel), auprès des agences de voyages agréées SNCF et sur [www.snfc-connect.com](http://www.snfc-connect.com). TGV INOUI est une marque enregistrée de SNCF Voyageurs. Tous droits de reproduction réservés. SNCF Voyageurs - SA au capital social de 157 789 960 €, inscrite au RCS de Bobigny sous le numéro 519 037 584 - 4, rue André Campra - CS 20012 - 93212 Saint-Denis Cedex. LH0823 ROSA PARIS

**TGV  
INOUI**